



COMPTE RENDU CSAL MANCHE 2ème convocation- 31/03/2026

Le directeur a tenu des propos préalables à l'instance pour informer les organisations syndicales de son intérêt au dialogue social et à l'importance du travail des ressources humaines.

La liminaire commune ci jointe a été lue et le directeur a apporté des arguments dont les principaux sont les suivants :

- les missions ont évolué par des mesures de simplifications et de modernisation permettant plus de « productivité », « d'efficacité » et « d'efficience », par conséquent les réductions d'emploi auraient peu d'impact sur les services.

- il faut redonner du sens au travail et rénover le modèle managérial

- les évolutions d'emplois de la DDFIP de la Manche présentées sont une cible pour 2026 qui a tenu compte des situations particulières mais qui vraisemblablement ne sera pas atteinte au 31 décembre 2026. Aucun agent n'est fléché derrière ces suppressions et personne ne subira ni changement de métier, ni mutation non souhaitée cette année.

Les organisations syndicales ont rappelé qu'elles n'ont plus aucune marge de négociation dès lors que le document de travail est présenté uniquement pour information et n'est pas soumis au vote. La situation détaillée des ETP par service au 31/12/2025 ne sera pas communiquée malgré notre demande, nous n'aurons donc aucune explication sur les 9 ETP évaporés au 1^{er} janvier 2026. Le tableau des ETP ne sera pas modifié en cours d'année malgré la demande des organisations syndicales ce qui argumente notre sentiment d'opacité du mode de calcul de la direction générale.

Elles ont alerté le Directeur de l'inquiétude des agents quant à leurs missions et leur

charge de travail, sur la problématique de l'industrialisation des tâches, sur la perte de technicité liée aux tâches automatisées qui présentent peu d'intérêt, de l'impact des évolutions de l'intelligence artificielle au détriment de l'humain, des problèmes informatiques récurrents notamment la panne HELIOS et des risques psychosociaux accrus.

En point divers, compte tenu de la hausse significative du prix du carburant et des impacts sur le pouvoir d'achat, les organisations syndicales ont demandé au directeur si un dispositif de télétravail exceptionnel est accordé pour pallier aux déplacements des agents.

Le directeur a répondu qu'un tel dispositif exceptionnel n'est pas envisagé à ce jour.